Annexe 1

ANNEXE
EXEMPLES DE PROJETS FINANCABLES

La prévention au service de la santé des étudiants

- Actions contre l'alcoolisation,
- Santé sexuelle,
- Aide au sevrage tabagique,
- Santé mentale,
- Participation au Mois sans Tabac,
- Semaine européenne de la vaccination ,
- Vacations professionnels / rémunération étudiants / indemnités volontaires en service civique (VSC),
- Achat de matériels spécifiques,
- Campagnes d'information,
- Formations premiers secours (responsables assos et étudiants) : coût formation et achat de défibrillateurs (ces derniers ne peuvent être financés en-dehors du cadre de ces formations),
- Travaux d'adaptation des locaux…

Sont également finançables :

- Distributeurs de préservatifs,
- Distributeurs de protections hygiéniques ou don de protections réutilisables, pour des projets portés par un partenaire
- Couvercles anti GHB, kits de prévention soirée,
- Formations en santé mentale,
- Séances de psychologues gratuites, écoute de pair à pair,
- Livrets du bien-être étudiant,
- Ateliers de gestion du stress, de sensibilisation à la santé mentale…

Les projets non finançables
- L'achat d'équipements de protection individuelle (exemple de la crise sanitaire) n'est pas finançable par la CVEC, car ces achats relèvent de la responsabilité de l'établissement (protection des agents et éventuellement des usagers), sauf s'ils sont financés par le Crous, dans le cadre d'un accompagnement social, à destination exclusive des étudiants en situation de précarité après évaluation sociale et limités à une crise sanitaire.
- Les formations de sauveteur secouriste du travail, car elles dépendent de la formation professionnelle et sont donc de la responsabilité de l'employeur.

Favoriser l'accompagnement social des étudiants

La circulaire du 20 mars 2019 donne les exemples de thématiques suivants :

- En complément des aides pérennes, soutien social ponctuel (repas au RU, chèques services, tickets transport en commun, prêt de matériel informatique)
- Accès à des modes de garde d'enfant collectifs
- Actions communes entre services sociaux
- Renfort des services : conventions de partenariats, emplois étudiants ou VSC => soutien par les pairs
- Soutien logistique et financier des associations étudiantes :
o Épiceries solidaires,
o Distribution de paniers solidaires et bio/circuits courts,
o Jardins communautaires,
o Dons de vêtements,
o Bourse aux livres,
o « Vide studios » …

On peut également citer :
-Ateliers d'accompagnement des étudiants pour leur budget, relatifs à la parentalité, …
- Lieux d'échanges et de parole,
- Bus itinérant pour repérer, écouter, accompagner étudiants dans leurs démarches et projets,
- Renforts ponctuels d'assistants sociaux,
- Application de lien entre résidents,
- Ateliers d'aide à la recherche de jobs,
- Ressourceries,
- Distribution de paniers alimentaires, notamment bios ou de boîtes solidaires, de kits d'hygiène,
- Location d'équipements du quotidien,
- Livres/calendrier de recettes…

Développer la pratique sportive des étudiants

La circulaire du 20 mars 2019 donne les exemples de thématiques suivants :
- Organisation de journées du sport, tournois et compétitions inter-établissements,
- Journées nationales sport et handicap,
- Organisation d'ateliers sportifs,
- Mise en place et prise en charge Pass-sport,
- Vacations professionnels / contrats emplois jeunes / volontaires en service civique,
- Achat de matériel (sauf matériel pédagogique ou utilisé dans le cadre de cours),
- Construction ou location d'installations sportives,
- Développement d'une offre complémentaire bien-être (relaxation, sophrologie, yoga, méditation…) …

Comme prévu ci-dessus, les compétitions sportives peuvent être financées par la CVEC, car elles encouragent la pratique sportive. La participation du Crous est à calibrer en fonction du nombre d'étudiants touchés, des postes de dépenses et du coût par étudiant.

Faire vivre l'art et la culture

La circulaire du 20 mars 2019 donne les exemples de thématiques suivants :
- Ateliers de pratique artistique tous niveaux (vacations de professionnels, locations de salle, achats de matériel),
- Résidence d'artiste (financement de matériel, rémunération et hébergement des artistes),
- Enrichir les JACES (financement d'équipements techniques, location de lieux culturels, vacations de personnels, indemnités de volontaires en service civique),
- Développement Passeports Culture (contrepartie reversée aux partenaires culturels locaux pour compenser le prix de la place de la manifestation, communication, outils numériques, …) …

De même, peuvent être financés :

- Des colloques, si la thématique répond à une thématique CVEC et est hors visée pédagogique,
- Une conférence sur le vin et l'œnologie, si l'évènement est accompagné par des professionnels et est organisé dans le respect de l'ordre public, de la santé et de la sécurité,
- Des animations et une programmation culturelle dans les structures du Crous, la mise en place de cafés culturels, de mangas cafés… éventuellement avec l'appui de contrats étudiants ou volontaires en service civique,
- Des ateliers « manuels » (couture, culinaires/diététiques, …) ou culturels,
- Des ciné-débats, ciné-clubs, cinéma en plein air,
- Des conférences-débats,
- Des expositions,
- Des festivals ou événements culturels ou scientifiques,
- Des semaines d'animations culturelles en résidence,
- Des ateliers de médiation culturelle ou d'accompagnement du spectateur étudiant,
- Du soutien à la pratique musicale des étudiants…